

**DE CONINCK François, CARTUYVELS Yves, FRANSSEN Abraham, KAMINSKI Dan, PHILIPPE Mary, REA Andréa, VAN CAMPENHOUDT Luc (sous la dir.), 2005, *Aux frontières de la justice, aux marges de la société : une analyse en groupes d'acteurs et de chercheurs*, Série Problèmes actuels concernant la cohésion sociale, Politique Scientifique Fédérale, Academia Press, Gent, 348 p.**

L'ambition de l'ouvrage collectif belge intitulé *Aux frontières de la justice, aux marges de la société* est de taille : proposer une analyse des déplacements des frontières du secteur judiciaire dans un contexte où la gestion des publics définis comme « déficients » ou « déviants » passe par la création de dispositifs qui visent à combiner l'action judiciaire et l'action sociale de manière tout à fait inédite. Cette recherche se centre sur huit « scènes » ou dispositifs<sup>1</sup> qui permettent de rendre compte des déplacements des contours de la justice aussi bien à l'intérieur du champ judiciaire que dans ses frontières avec les domaines sanitaire, scolaire ou social.

Cette recherche, fondée sur une méthode d'investigation en groupes d'acteurs et de chercheurs, vise à mettre en exergue les pratiques des acteurs de terrain. Afin de contourner les limites et lacunes de la méthode de l'entretien semi-directif classique, les auteurs proposent d'étudier, selon une méthode inductive, les interactions entre les acteurs provenant de différents champs institutionnels judiciaires et extra-judiciaires en prenant en compte tant la dimension discursive que celle du pouvoir. La méthodologie innovante déployée représente un intérêt majeur de cet ouvrage ; elle permet d'asseoir les conclusions de cette recherche sur un socle de connaissances détaillées et approfondies qui soulignent le processus à travers lequel les acteurs co-construisent leurs points de vue dans et par leurs interactions.

Basé sur un matériau empirique conséquent, cet ouvrage établit un bilan qui confronte les résultats obtenus sur les huit scènes, qui ont chacune fait l'objet d'un rapport spécifique. Bien plus qu'une compilation de différentes recherches, il propose une analyse qui met en exergue ce qui est commun dans les différents champs. Trois angles d'analyse de la thématique des déplacements des frontières de la justice sont ainsi exposés au cours de ces pages à travers la mobilisation des théories relatives au travail en réseau, à la gestion des risques et la redéfinition de la responsabilité, à la juridiction et la judiciarisation du lien social. Chaque

---

<sup>1</sup> Ces dispositifs concernent l'intervention judiciaire dans et autour de l'école, l'intervention judiciaire face à des mineurs en danger, l'aide à la décision judiciaire, le suivi des décisions judiciaires, la politique de poursuite en matière de stupéfiants, les transformations de la prise en charge des auteurs d'abus sexuels, la justice face au surendettement, l'action du tribunal du Travail dans la gestion des contentieux relatifs au chômage et à l'aide sociale.

partie est construite de manière à mettre en avant les discours tenus par les acteurs de terrain et à les confronter ensuite aux concepts théoriques. L'ouvrage prend ainsi une dimension inductive et empirique et offre un dépassement par la pratique de ces théorisations. Il propose d'illustrer les écarts entre les « déplacements des compétences de la justice repérables ‘par le haut’ et les mouvements des frontières de la justice repérés ‘par le bas’, au niveau des acteurs de terrain » (p. 316).

Sur l'ensemble des scènes, les chercheurs observent le même schéma : d'une part, l'existence d'une pluralité d'acteurs provenant d'horizons institutionnels variés qui sont amenés à collaborer dans l'exercice de leur travail et, d'autre part, les difficultés liées à la mise en cohérence de l'action de ces acteurs qui ne partagent ni les mêmes représentations, ni les mêmes valeurs. Ainsi, la première partie de l'ouvrage confronte les observations de terrain avec la *théorie du réseau* qui, dans le discours commun et savant, représente aujourd'hui le nouveau mode de gestion de l'action publique par excellence en ce sens qu'il permet la transversalité et la contextualisation des actions entreprises. La réalité des pratiques observées permet cependant de nuancer l'idée de l'émergence d'un nouveau paradigme de justice fondé sur le modèle du réseau et montre la subtile dialectique qui s'établit entre verticalité et horizontalité, entre justice imposée et justice négociée. En d'autres termes, l'apparition de nouveaux acteurs est cependant corrélée avec la dimension d'exception de la justice et la position centrale du magistrat dans le réseau d'acteurs.

La thématique de *la gestion et de la réduction des risques* apparaît également de manière récurrente dans le discours des acteurs judiciaires et parajudiciaires. Ainsi, au cours de la deuxième partie de l'ouvrage, les auteurs montrent l'influence de l'apparition des réseaux d'acteurs sur la diffusion d'un discours autour de la notion de risque. Dans cette optique, la problématique du risque participe de la redéfinition de la notion de responsabilité et ce, de deux manières. D'un côté, chaque acteur, quel que soit son secteur, tend à élargir sa part de responsabilité personnelle et à intégrer des dimensions normatives – sociales, éthiques, citoyennes – à sa responsabilité légale traditionnelle. De l'autre, le risque contribue aujourd'hui à la réorganisation des relations entre les acteurs et à un partage inédit des responsabilités selon une logique de précaution « immunitaire ». Les auteurs ne concluent cependant pas à l'apparition d'une société du risque qui correspondrait à « la mise en place d'un dispositif global de gestion des individus déficients et déviants » (p. 234) selon ce paradigme. En effet, la logique d'objectivation sous-tendue par l'idée de gestion des risques se combine et se heurte à d'autres principes qui guident l'action des acteurs, notamment « la tutelle de l'intime » soulignée par Michel Foucault qui conduit à une subjectivation croissante de l'intervention.

Les phénomènes de juridicisation et de judiciarisation du lien social sont abordés dans la troisième partie de l'ouvrage. La sollicitation toujours plus grande du droit et de la justice dans nos sociétés est un phénomène qui se manifeste dans les secteurs dont l'intervention cible les publics déficients ou déviants. Bien que souvent associés et intimement liés, ces deux mouvements présentent des caractéristiques propres. Le processus de *juridicisation* témoigne d'une prolifération des règles de droit, d'une multiplication des sources de production du droit ainsi que d'une expansion de leurs domaines d'application. Pour sa part, la *judiciarisation* des conflits sociaux conduit à un recours accru au monde judiciaire et à une extension des domaines d'intervention du juge, dont le rôle ne se limite plus à trancher un litige.

Les conclusions de cet ouvrage ouvrent la voie à de nouvelles pistes de réflexion sur la justice et sa relation au social dans un contexte où l'Etat devient plus partenaire qu'interventionniste. La justice n'échappe pas à cette mouvance et connaît elle aussi un courant de redéfinition de ses champs et modes d'intervention. Malgré les limites du travail en réseau observées dans la pratique, ce principe participe d'une réflexion de l'Etat sur ses propres fondements, il illustre une volonté de repenser l'action publique autrement dans un contexte où triomphe l'idéologie de la réduction des risques.

Ce qui constitue la force – et peut-être une limite – de cet ouvrage est la quantité impressionnante d'hypothèses soulevées au cours des pages et les nombreuses références aux observations empiriques. Une limite parce qu'il est parfois difficile pour le lecteur d'avoir une vue d'ensemble des différentes observations relatives à chacune des scènes, la force parce que le cadre théorique est sans cesse mis en question.

Ce livre s'impose donc comme référence à tous ceux qui s'intéressent au fonctionnement de la justice, qu'ils soient sociologues, juristes ou criminologues. Bien que basée sur le cas de la Belgique et particulièrement sur les innovations qui ont fait suite à l'affaire Dutroux, cette analyse ouvre, avec un regard novateur et riche, le débat sur la question des transformations de la justice dans les démocraties occidentales.

Aude Lejeune  
Aspirant FNRS  
CRIS Université de Liège  
ISP Ecole Normale Supérieure de Cachan